

MAIRIE DE DOMARIN

2019/02/11 Conseil Municipal n° 2-2019

Séance du lundi 11 février 2019 à 20h

Présents : A. MARY, M. GIROUD, ML AGAVIOS, G. DREVET, A. GARNIER, S. BARBERET, R. BERTOLINO, D. BOUSQUET, V. CHABERT-GRANGEON, L. MILLARDET, Y. NICAISE, J. REYNAUD, D. SUPTIL

Pouvoirs : B. ALLARD à A. GARNIER, C. GAGEY à D. SUPTIL

Secrétaire de séance : Anne GARNIER

Secrétariat : A. CHOLLET

- Procès-verbal de la séance du 14 janvier 2019 : Après lecture, il n'a donné lieu à aucune remarque. Il est donc approuvé à l'unanimité.
- Décisions du Maire du 15 janvier au 11 février 2019 : Il n'y a pas eu de décisions du Maire durant cette période.
- Délibérations :
 - CDG 38 - Mandat donné au Centre de gestion de l'Isère afin de développer une convention de participation de protection sociale complémentaire avec participation employeur

Le Maire expose :

La loi du 19 février 2007 (article 71) a donné la possibilité aux collectivités de souscrire un ou plusieurs contrats d'action sociale pour leurs agents, et d'en définir librement les modalités. De tels contrats visent à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leur famille en les aidant à faire face à des situations difficiles en cas de maladies, d'accidents de la vie ou des situations entraînant une dépendance. Les collectivités peuvent pour ce faire soit agir directement, soit faire appel aux services du Centre de gestion.

Le Centre de gestion de l'Isère propose de négocier un contrat cadre, ouvert à l'adhésion facultative des agents, dont l'avantage est de mutualiser les coûts et les risques dans les domaines de la garantie maintien de salaire et de la complémentaire santé.

La commune charge le Centre de gestion de l'Isère de négocier un contrat cadre d'action sociale mutualisé ouvert à l'adhésion facultative des agents, auprès d'une mutuelle, d'une institution de prévoyance ou d'une entreprise d'assurance agréée et se réserve la faculté d'y adhérer.

Les caractéristiques précises du contrat cadre seront communiquées au terme de la procédure d'appel public à la concurrence engagée par le Centre de gestion de l'Isère. La collectivité pourra alors décider de son adhésion et des modalités de cette dernière.

Ces contrats couvriront les domaines de la complémentaire santé et de la garantie maintien de salaire.

Les agents de la commune peuvent adhérer à tout ou partie des lots auxquels a adhéré la commune.

Durée du contrat : 6 ans, à effet du 1er janvier 2020. Prorogation possible pour des motifs d'intérêt général, pour une durée ne pouvant excéder un an.

Adoptée à l'unanimité.

➤ **FINANCES - Subvention au CCAS :**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir fixer le montant de la subvention à verser au CCAS pour son fonctionnement au titre de l'année 2019. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une somme de 10 000 €. Cette somme sera inscrite au Budget Principal de 2019.

Adoptée à l'unanimité.

➤ **FINANCES - Budget Principal - Compte de gestion 2018**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2018 a été établie par le Receveur en poste à Bourgoin-Jallieu et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la Commune.

Monsieur le Maire précise que le Receveur a transmis à la Commune son Compte de Gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait l'obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Budget principal et du Compte de Gestion du Receveur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le Compte de Gestion du Receveur pour l'exercice 2018 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif du Budget principal pour le même exercice.

Adoptée à l'unanimité.

➤ **FINANCES - Compte Administratif 2018**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les dépenses et les recettes du Compte Administratif 2018 du Budget Principal, en fonctionnement et en investissement.

Il précise qu'elles sont conformes à la balance du Trésorier.

Selon la règle, il quitte la séance après avoir demandé au 1^{er} Adjoint, Monsieur Maurice GIROUD, de les commenter et de soumettre au vote ce Compte Administratif.

Après lecture des résultats, celui-ci demande l'approbation de ce Compte au Conseil Municipal.

- Dépenses Fonctionnement :	955 792.64 €
- Recettes Fonctionnement :	1 308 790.86 €
- Résultat :	352 998.22 € Excédent
- Dépenses Investissement :	376 077.84 €
- Recettes Investissement :	433 583.14 €
- Résultat :	57 505.30 € Excédent

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les comptes ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité.

➤ **FINANCES - Budget Principal - Détermination et Affectation du Résultat 2018**

Le Conseil Municipal constate que le résultat en instance d'affectation se présente de la manière suivante :

- Résultat en instance au 31 décembre 2017 :	132 673.18 €
- Résultat de l'exercice 2018 :	220 325.04 €
- Résultat au 31 décembre 2018 :	352 998.22 €

Il décide d'affecter ce résultat de l'année 2018 ainsi :

- Financement des investissements :	220 000.00 €
- Report de fonctionnement :	132 998.22 €

Adoptée à l'unanimité.

➤ **FINANCES - Prix de location de l'appartement situé 10 rue de l'Ancienne Mairie**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'appartement T4 situé 10 rue de l'Ancienne Mairie occupé par M. et Mme DACULSI va se libérer mi-février 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide que l'appartement sera reloué au tarif de 664€.

Adoptée à La majorité : 14 pour, 1 contre.

➤ **RESSOURCES HUMAINES - Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à l'avancement de grade d'un Agent technique, le Maire propose à l'assemblée de créer le poste :

- Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} février 2019 sur une durée hebdomadaire de 35 heures.

-

Monsieur le Maire propose, sous réserve d'avis du Comité Technique, de supprimer le poste anciennement occupé :

- Adjoint technique territorial à compter du 1^{er} février 2019 sur une durée hebdomadaire de 35 heures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la mise à jour du tableau des effectifs des emplois permanents de la commune à compter du 1^{er} février 2019.

Adoptée à l'unanimité.

➤ **CAP1 - Rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau potable et d'assainissement collectif pour l'exercice 2017**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la CAPI nous a transmis le rapport d'activité des services d'eau potable et d'assainissement pour l'exercice 2017.

Un exemplaire papier est disponible auprès des services administratifs de la Commune.

Une présentation de ce rapport est faite au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte de la présentation de ce rapport.

Adoptée à l'unanimité.

→ **Questions diverses :**

- Annonce de l'ouverture d'une cinquième classe à l'École élémentaire René Fillet à la rentrée de septembre 2019
- Courrier de Guillaume GONTARD, Sénateur de l'Isère. Mise en place d'une consultation des collectivités territoriales dans la cadre des missions d'information sur la sécurité des ponts et sur la gestion des risques climatiques. Faire connaître les attentes et problématiques identifiées à ce sujet.
- Démarrage fin février des travaux CAPI pour l'implantation de la station de pompage implantée à proximité de la mairie

**Fin de séance à 22h30
Anne GARNIER**